

Procès verbal du Conseil Municipal du 13 février 2020

Date de la convocation : le 6 février 2020

Nombre de conseillers élus : 14

Et : Stéphane PEDEBOY le Maire

Monsieur le Maire déclare ouverte la séance du Conseil Municipal à 19h00

Il fait l'appel de l'ensemble des Conseillers : Mme Monique ARDOY, Mme Janine BARTHABURU , M Pierre BREGEGERE, Mme Dominique CLEDES, , M Gilbert GABAIX-HIALE, M Christophe LABORDE dit PERE, M Francis LACRABERE, M Jacques POTHUAUD, Mme Christiane SALABERT, , M Jean Louis VIGNEAU répondent présents ; M Abderrahmen BOUQADOUS, Mme Véronique COMBALBERT, M Nicolas SARTHOU sont absents excusés M Pierre De NODREST a donné un pouvoir à Mme Janine BARTHABURU

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire Mme Dominique CLEDES

L'ordre du jour est ensuite annoncé par M le Maire

- 1 - Commune : approbation des comptes de gestion 2019
- 2 - Commune : vote du compte administratif 2019
- 3 - Commune : affectation des résultats 2019
- 4 - Assainissement : approbation du compte de gestion 2019
- 5 - Assainissement : vote du compte administratif 2019
- 6 - Assainissement : affectation des résultats 2019
- 7 - Lotissement Arrougé : approbation du compte de gestion 2019
- 8 - Lotissement Arrougé : vote du compte administratif 2019
- 9 - Lotissement Arrougé : affectation des résultats 2019
- 10 - Autorisation donnée au Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2020
- 11 - Rénovation EP des armoires, horloges astronomiques et mise en conformité des armoires EP - SDEPA
- 12 - Création d'emploi dans le cadre d'un avancement de grade : adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- 13 - Questions diverses

1^{ier} point : Commune : approbation des Comptes de gestion 2019

M le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion de l'exercice 2019 est établi par le receveur municipal (voir délibération). M le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est bien conforme à ses écritures. Le compte de gestion et le compte administratif sont soumis à l'examen du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal vote le compte de gestion par :

Vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention

2^{ème} point : Commune : vote du compte administratif 2019

Monsieur le Maire cède sa place à M Pierre BREGEGERE maire- adjoint, et sort de la salle du Conseil pour que les membres du Conseil Municipal statuent et valident les comptes administratifs de 2019.

Pour cela, M Bregegere explique les soldes du Budget communal :

- le Compte Administratif Communal présente un excédent de 595 659.61 euros pour la section fonctionnement et un déficit de 7270 euros pour la section investissement.

Les membres du Conseil Municipal valident ce compte par : 11 pour, 0 contre, 0 abstention

3^{ème} point : Commune : affectation des résultats 2019

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2019, décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

- Résultat d'exploitation au 31/12/2019	:	595 659.61
- Affectation (1068)	:	332 358.48
- Résultat reporté en fonctionnement (002)	:	263 301.13
- Résultat d'Investissement reporté (001) déficit	:	7 270.48

Vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention

4^{ème} point : Assainissement : approbation du compte de gestion 2019

M le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion de l'exercice 2019 est établi par le receveur municipal (voir délibération). M le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est bien conforme à ses écritures. Le compte de gestion et le compte administratif sont soumis à l'examen du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal vote le compte de gestion par :

Vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention

5^{ème} point : Assainissement : vote du compte administratif 2019

Monsieur le Maire cède sa place à M Pierre BREGEGERE maire- adjoint, et sort de la salle du Conseil pour que les membres du Conseil Municipal statuent et valident les comptes administratifs de 2019

De la même manière, M Bregegere présente et explique les soldes du Budget assainissement :

- Le Compte Administratif du Budget Assainissement présente un excédent de 16 475.62 euros pour la section fonctionnement et un excédent de 103 822.77 euros pour la section investissement

Les membres du Conseil Municipal valident ce compte par : 11 pour, 0 contre, 0 abstention

6^{ème} point : Assainissement : affectation des résultats 2019

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2019, décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

- Résultat d'exploitation au 31/12/2019	:	16 475.62
- Résultat reporté en fonctionnement (002)	:	16 475.62
- Résultat d'Investissement reporté (001) excédent	:	103 822.77

Vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention

7^{ème} point : Lotissement Arrougé : approbation du compte de gestion 2019

M le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion de l'exercice 2019 est établi par le receveur municipal (voir délibération). M le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est bien conforme à ses écritures. Le compte de gestion et le compte administratif sont soumis à l'examen du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal vote le compte de gestion par :

Vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention

8^{ème} point : Lotissement Arrougé : vote du compte administratif 2019

Monsieur le Maire cède sa place à M Pierre BREGEGERE maire- adjoint, et sort de la salle du Conseil pour que les membres du Conseil Municipal statuent et valident les comptes administratifs de 2019 du budget Lotissement Arrougé

Pour cela, M Bregegere explique les soldes du Budget « Lotissement Arrougé » :

- le Compte présente un excédent de 203 018.44 euros pour la section investissement et un déficit de 4852.39 euros pour la section fonctionnement.

Les membres du Conseil Municipal valident ce compte par : 11 pour, 0 contre, 0 abstention

9^{ème} point : Lotissement Arrougé : affectation des résultats 2019

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2019, décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

- Résultat d'exploitation au 31/12/2019 : déficit	:	4 852.39
- Résultat reporté en fonctionnement (002)	:	- 4 852.39

- Résultat d'Investissement reporté (001) excédent : 203 018.44

Vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention

10^{ème} point : Autorisation donnée au Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2020

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que tant que le budget de l'exercice n'a pas été adopté, il peut comme exécutif de la collectivité territoriale, mettre en recouvrement les recettes et engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement d'une part dans la limite prévu au budget de l'année précédente, et d'autre part, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente.

Au vu de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre ces pouvoirs par

Vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention

11^{ème} point : Rénovation EP des armoires, horloges astronomiques et mise en conformité des armoires EP - SDEPA

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Syndicat d'Energie des Pyrénées Atlantiques de procéder à l'étude des travaux de : **Rénovation EP des armoires, horloges astronomiques et mise en conformité armoires EP (degré 1)** et précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale « Eclairage Public neuf (SDEPA)2019 ».

Le coût estimatif des travaux s'élève à 27 310.80 €.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- | | |
|--|-------------|
| - Participation du syndicat | 6 578.51 € |
| - FCTVA | 4 316.56 € |
| - Participation de la commune aux travaux à financer / l'emprunt : | 15 418.99 € |
| - Participation de la commune aux frais de gestion /fonds libres : | 996.74 € |

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, d'approuver le montant des travaux et le plan de financement qui en découle.

Vote : 12 pour 0 contre 0 abstention

12^{ème} point : Création d'emploi dans le cadre d'un avancement de grade : adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe pour assurer les missions d'agent d'entretien polyvalent. Le Conseil après délibération, décide la création de cet emploi permanent à temps complet à compter du 1^{er} mars 2020.

Vote : 12 pour 0 contre 0 abstention

13^{ème} point : Questions diverses

Pour information, une convention va être signée entre la Mairie et la section Pétanque sous couvert de l'ACS (dont dépend la section) donnant droit à la « section pétanque » d'utiliser le bâtiment à proximité des aires de jeux pendant 3 ans (avec reconduction tacite)

Pas de questions particulières

Il est 20h30, Monsieur le Maire lève la séance du CM

Monsieur le Maire :
Stéphane PEDEBOY